



MAIRIE DE  
SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Communiqué de presse

## L'association Mains d'œuvres expulsée

Mardi 8 octobre 2019

*Ce matin, mardi 8 octobre 2019, l'association Mains d'œuvres a été expulsée par les forces de l'ordre du bâtiment municipal occupé sans droit ni titre par l'association depuis le 31 décembre 2017. Alors que la ville devait lancer les travaux d'un nouveau conservatoire municipal moderne répondant aux besoins du plus grand nombre, Mains d'œuvres a refusé de quitter les lieux à la date prévue.*

En 2015, l'association *Mains d'œuvres*, déjà en redressement judiciaire, cumulait 237 000 € d'impayés de loyers à la ville. Aussi, pour éviter la liquidation judiciaire de l'association, le maire William Delannoy a proposé un protocole d'accord transactionnel, entre la Ville et ladite association, approuvé à l'unanimité des voix exprimées au conseil municipal du 16 novembre 2015.

Conformément à ce protocole d'accord signé entre la ville de Saint-Ouen-sur-Seine et *Mains d'œuvres* et au terme de son bail, l'association s'était engagée à quitter les lieux au 31 décembre 2017. Au lieu de cela, elle a continué à exploiter en toute illégalité les locaux appartenant à la ville, allant même jusqu'à lancer les inscriptions pour la saison 2017/2018 sans jamais verser de loyer à la commune, pourtant propriétaire du bâtiment. Ce même bâtiment, pendant ce temps, a pesé sur le budget de la ville et donc sur les impôts des Audoniens.

L'association, qui a également attaqué en justice la municipalité pour tenter, vainement, de forcer un renouvellement du bail, a été déboutée et condamnée à quitter les lieux par le jugement rendu le 2 juillet 2019. A défaut d'un départ volontaire, elle a donc attendu d'y être contrainte par l'intervention de la force publique, accordée par la préfecture.

« Mains d'œuvres, ne respectant pas ses engagements, a retardé de deux ans l'ouverture du nouveau conservatoire municipal, » précise le maire William Delannoy.

Outre cette intervention des forces de l'ordre, il ne faut pas oublier que l'association *Mains d'œuvres* a été la cause de fortes nuisances pour les riverains. « J'ai maintes fois répété que je ne pouvais accepter ni cautionner que le rayonnement, qui plus est illégal, de l'association se fasse au détriment du cadre de vie de mes administrés. Avec le nouveau conservatoire, le quartier retrouvera toute sa quiétude », ajoute William Delannoy.

Le projet de nouveau conservatoire résulte d'une volonté politique forte, afin d'offrir à une population en constante augmentation, mais aussi très en demande d'équipements publics culturels et artistiques, un conservatoire capable d'absorber ses besoins. La Ville souhaite ainsi répondre aux attentes de la population et faire rayonner le nouveau conservatoire de Saint-Ouen-sur-Seine en étoffant l'offre des pratiques artistiques au sein de ce nouvel équipement et pérenniser le label à rayonnement communal obtenu récemment.

L'actuel bâtiment qui abrite le conservatoire, le château de Saint-Ouen-sur-Seine, ne permet pas un développement des pratiques d'enseignement artistique. De plus, ce lieu est désormais classé aux Monuments nationaux, ce qui doit permettre, à terme, d'en faire un musée d'Etat.

### Contact presse

Sarah Gary - cabinet du maire

[sgary@mairie-saint-ouen.fr](mailto:sgary@mairie-saint-ouen.fr)

01 49 45 69 94 / 07 86 14 88 76